

Vous possédez un bien en location meublée ?

En résidence gérée ou d'habitation (sites de location, etc.)

Confiez-le à des spécialistes :



Vous gagnerez en temps, tranquillité et efficacité !

**Pour en savoir plus sur nos services,
ou notre outil dédié pour gérer au mieux
votre bien immobilier :**

**04 67 18 67 25 | contact@augefi-lm.fr
<https://augefi-lm.fr>**

Nous vous proposons :

CRÉATION ET IMMATRICULATION D'ACTIVITÉ

- > Entreprises individuelles ou indivision
(À partir de 99 € HT)
- > Sociétés (sur devis, à partir de 750 € HT)

GESTION COMPTABLE ET FISCALE DU BIEN

(À partir de 360€ HT sans TVA et 410 € HT
avec TVA)

- > Déclaration d'existence de votre activité
de loueur en meublé auprès des services
fiscaux et administratifs
- > Adhésion à un CGA (Centre de Gestion
Agréé) pour les personnes physiques
- > Dépôt des options fiscales
en matière de BIC et de TVA
- > Déclarations de TVA et demandes
de remboursement de crédit de TVA
- > Collecte des documents
- > Tenue, codification et saisie informatique
de la comptabilité de votre activité
de loueur en meublé
- > Bilan annuel (édition et télétransmission
de la liasse fiscale)
- > Comptes annuels et imprimés fiscaux

- > Transmission des déclarations 2031, 2033
et annexes par le dispositif TDFC (Transfert
de Données Fiscales et Comptables)
- > Édition des journaux, balances et grands livres
à la date de clôture des exercices
- > Communication annuelle des informations
à reporter dans votre déclaration de revenus

GESTION DE LA RELATION AVEC L'ADMINISTRATION FISCALE

GESTION DE TRÉSORERIE

- > Demande de remboursement de la Taxe
sur les ordures ménagères auprès du locataire
ou gestionnaire (45 € HT / Demande)
- > Gestion des litiges financiers auprès
du locataire ou gestionnaire
(Sur devis)

RÉALISATION DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS

- > Réalisation et télédéclaration de votre impôt
sur les revenus (à partir de 190 € HT)